

Mardi matin, 23 janvier 2017

Direction des finances

11 2016.RRGR.881 Motion 180-2016 Amstutz (Corgémont, Les Verts) Participer au désinvestissement dans l'industrie fossile : une question de survie

N° de l'intervention: 180-2016
Type d'intervention: Motion
Déposée le: 12.09.2016
Déposée par: Amstutz (Corgémont, Les Verts)
(porte-parole)
Cosignataires: 12
N° d'ACE: 1286/2016 du 16 novembre 2016
Direction: Direction des finances

Participer au désinvestissement dans l'industrie fossile : une question de survie

Le Conseil-exécutif est chargé de modifier les bases légales afin que les institutions de droit public telles que la Banque cantonale, la Caisse de pension du personnel de l'Etat, BKW ne puissent plus investir dans l'extraction d'énergie fossile et désinvestissent d'ici cinq ans.

Développement:

La violence des récentes intempéries en Europe, tout particulièrement en France et en Allemagne, a démontré la réalité et la gravité des changements climatiques. Combien de catastrophes de ce type allons-nous encore accepter de subir avant de prendre conscience de l'impact de notre mode de vie et de consommation sur l'état de la Planète ?

Nous devons nous libérer des énergies fossiles. Pour changer de cap, la transition énergétique doit notamment être pensée, planifiée et organisée depuis le haut des institutions publiques. Mais comme elles n'y arrivent pas encore, il revient aux responsables politiques d'exercer une pression pour les obliger à faire mieux. Il faut en particulier mettre de toute urgence un couvercle sur la production d'énergies fossiles : ce que les pouvoirs publics ont tant de peine à entreprendre, eux dont l'action porte exclusivement, et de manière souvent timide et inefficace, sur les émissions de CO₂.

S'occuper uniquement des émissions, c'est tenter de convaincre des millions de personnes de ne pas utiliser une énergie abondante et bon marché. Se pencher sur la production, c'est resserrer l'étau sur la responsabilité écrasante de quelques acteurs industriels. C'est déplacer le regard depuis des bilans personnels d'émissions, aujourd'hui irréconciliables avec les équilibres du climat, vers le système énergétique. C'est relier l'individu - son mode de transport, son logement, son alimentation, sa consommation - au collectif pour construire ensemble une véritable transition énergétique.

Au regard d'un problème aussi global que le changement climatique, le nombre d'entreprises au coeur du développement hyper intensif en carbone depuis le milieu du XVIIIe siècle est extrêmement faible. Sur les 90 étudiées par Richard Heede, consultant et chercheur indépendant en énergie, 50 sont privées et 40 sont publiques. Elles sont responsables respectivement de 21,6 % et 43,2% des émissions totales de CO₂ et de méthane (CH₄). Vingt parmi elles sont responsables de 29,34 % des émissions totales de CO₂ et de méthane.

Les entreprises d'énergie fossiles ne se contentent pas de saboter les négociations destinées à fixer des objectifs politiques ambitieux de baisse des émissions. Elles animent aussi des campagnes de désinformation et publient des études « scientifiques » bidons dans le seul but d'alimenter le doute. En cultivant le doute pour paralyser l'action, elles ne cessent de retarder la prise en charge sérieuse du changement climatique alors que l'urgence est totale.

Tant que leur influence économique et politique dominera, ces entreprises et les Etats qui les soutiennent continueront d'entraîner l'humanité vers une hausse de la température de +4 degrés C ou plus +5 degrés C, c'est-à-dire à la catastrophe.

La campagne internationale de désinvestissement d'énergies fossiles a pour but de pousser les institutions qui gèrent l'épargne collective - banques, fonds de pension, entreprises dans lesquelles l'Etat détient une majorité d'actions - à retirer leur argent des entreprises d'énergie fossiles. Elle apporte un appui indispensable aux luttes qui, partout dans le monde, ont lieu contre l'extraction excessive d'hydrocarbures. Il est indispensable de soutenir le désinvestissement, car il envoie un signal, celui que l'ère de brûler ce que vous voulez quand vous voulez ne peut pas continuer.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif s'engage depuis des années de manière ciblée en faveur de mesures efficaces contre les changements climatiques. La réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue ainsi un objectif central de la stratégie énergétique 2006 cantonale ainsi que des instruments et des mesures fondés sur celle-ci, qui ont été pour la dernière fois soumis au Grand Conseil durant la session de novembre 2015. La stratégie de mobilité globale 2008, l'aménagement du territoire et la politique agricole visent aussi notamment à réduire les émissions de CO₂. Le Conseil-exécutif partage la position du motionnaire selon laquelle il faut accorder davantage d'importance au comportement en matière d'investissement et veiller à ce que les investissements ménagent le système climatique. Dans les limites de ses possibilités, il lui tient à cœur d'améliorer la sensibilité à cette thématique.

Les placements relèvent, dans le respect du cadre légal, de la responsabilité des directions stratégiques et opérationnelles des sociétés de participation. Concernant les sociétés anonymes de droit privé (comme la Banque cantonale bernoise SA et la BKW SA), il est impossible du point de vue juridique d'intervenir dans leur fonctionnement interne avec des lois cantonales. Le droit cantonal ne peut donc pas interdire à une société anonyme de droit privé d'investir dans des entreprises à fortes émissions de CO₂. Les droits de participation du canton se limitent aux droits de l'actionnaire selon le Code des obligations et les statuts, autrement dit en particulier à la participation et au droit de vote à l'assemblée générale. Le fait que le canton soit actionnaire majoritaire de ces sociétés ne lui confère pas davantage de droits qu'aux autres actionnaires.

L'organe suprême d'une institution de prévoyance de droit privé comme la Caisse de pension bernoise (CPB) ou la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) est la commission administrative. C'est à cet organe qu'incombe la direction générale de l'institution: il veille notamment à l'exécution de ses tâches légales, détermine le système de financement, les objectifs en matière de prestations, les plans de prévoyance, les principes et les objectifs en matière d'administration de la fortune, d'exécution du processus de placement et de surveillance de ce processus. L'organe suprême décide si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance. C'est également lui qui édicte les règlements de l'institution de prévoyance et contrôle la gestion du secrétariat. Ces tâches de l'organe suprême de l'institution de prévoyance sont inscrites à l'article 51a, alinéa 2 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP ; RS 831.40) et de ce fait intransmissibles et inaliénables. Cette vaste autonomie de l'organe suprême de l'institution de prévoyance a fait l'objet de la réforme structurelle des institutions de prévoyance des collectivités de droit public (révision du 17 décembre 2010 de la LPP, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012).

Il ne relève donc pas de la compétence du canton d'imposer aux sociétés de participation cantonales ainsi qu'à la CPB et à la CACEB des consignes sur leur politique en matière de placements. Vu ces conditions juridiques, le Conseil-exécutif propose de rejeter la motion.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet

Le président. Wir kommen zu Traktandum 11, der Motion von Grossrat Amstutz «Desinvestition aus fossilen Energieträgern: eine Überlebensfrage». Der Regierungsrat lehnt diesen Vorstoss ab. Wir führen eine freie Debatte. Zuerst übergebe ich dem Motionär das Wort.

Pierre Amstutz, Corgémont (Les Verts). *(Le président interrompt plusieurs fois l'orateur au début, car on n'entend pas l'interprétation simultanée, et lui redonne la parole une fois le problème*

technique résolu.) Je remercie le Conseil-exécutif pour sa réponse. C'est avec satisfaction que j'ai pu y lire ceci: «Le Conseil-exécutif partage la position du motionnaire selon laquelle il faut accorder davantage d'importance aux comportements en matière d'investissement et veiller à ce que les investissements ménagent le système climatique» et un peu plus loin «il lui tient à cœur d'améliorer la sensibilité à cette thématique». En 2015, un des objectifs de l'Accord de Paris était de contenir la hausse de la température bien en-dessous de deux degrés Celsius. Entré en vigueur en 2016, cet Accord engage dans son article 2c) les pays signataires à rendre «les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre». Pour satisfaire cette exigence, plusieurs pays européens ont pris les devants. En France en particulier, l'article 173 de la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte demande aux investisseurs institutionnels – banques, gestionnaires de fortune – de communiquer sur les risques climatiques des actifs financiers qu'ils gèrent, d'évaluer la part des actifs verts de leurs investissements et de définir leur stratégie de réduction de l'empreinte carbone de leurs actifs. Un autre bon exemple est la Suède: ce pays n'a pas introduit une telle obligation légale, mais son Ministère des marchés financiers a engagé une démarche très volontariste pour adapter les investissements du pays au plafond des deux degrés Celsius.

En Suisse aussi l'intérêt est là: cinq interpellations au Conseil national, neuf dans les parlements de sept cantons et cinq dans les législatifs communaux de six villes ont réclamé le désinvestissement des énergies fossiles ou au moins la transparence sur les placements d'argent public dans les entreprises qui réchauffent la Terre. En septembre 2016, Doris Leuthard présentait la révision de la loi sur le CO₂ mise en consultation. A cette occasion, elle a demandé aux investisseurs d'avoir conscience du CO₂ et de connaître combien de CO₂ leurs placements génèrent. A propos des caisses de prévoyance, nous venons d'en parler, elle a déclaré: chaque assuré aimerait savoir ce qui se passe avec son argent, et comment il peut avoir une influence sur le climat. Cette volonté du Conseil fédéral d'accroître la transparence des placements financiers dans l'industrie fossile et d'avoir à l'esprit leurs effets sur le climat est réjouissante. Hélas, la place financière suisse, elle, ne manifeste aucun intérêt. Sauf exception, elle montre une superbe indifférence. Chaque année, son impact climatique indirect s'élève à 1100 millions de tonnes équivalent CO₂, soit, tenez-vous bien, vingt-deux fois les émissions domestiques de la Suisse. En 2012, les vingt plus grandes entreprises pétrolières mondiales ont investi 674 milliards de dollars dans la recherche de pétrole, de gaz ou de charbon. Or, en faisant le pari d'un monde à plus 6 degrés Celsius, la Banque nationale a perdu 4 milliards de dollars en trois ans. Cette même banque précise que le montant du portefeuille d'investissements suisses est de 1240 milliards de francs suisses.

Selon une étude de l'Office fédéral de l'environnement, la place financière suisse promeut, par ses investissements, un changement climatique catastrophique. Les caisses de pension suisses contribuent elles aussi à cette autodestruction. Bien que la progression du changement climatique mette en danger leurs investissements à large échelle, elles continuent cependant à investir des milliards dans les industries fossiles. Cela accélère encore plus le réchauffement climatique et met la sécurité de nos retraites en jeu, car ces énergies sont un modèle qui va droit dans le mur. En effet, que diriez-vous d'une fondation qui finance la recherche sur le cancer et tire ses revenus de placements dans l'industrie du tabac? Les énergies fossiles sont extraites dans des conditions de plus en plus risquées, avec des méthodes de plus en plus brutales et plus chères. Ceci explique que, depuis 2011, les actions d'extraction ont perdu 20 à 50 pour cent de leur valeur. L'humanité l'a appris plusieurs fois, les bulles financières sont dangereuses, que ce soit avec les titres en papier ou avec des ressources énergétiques fossiles. Dans sa réponse à mon interpellation sur le même sujet, je terminerai par cela, le Conseil-exécutif cite une étude de l'OFEN. Face aux enjeux climatiques, la réponse bien timide du Conseil-exécutif et contestable m'étonne. Celui-ci se retranche derrière des arguments juridiques, il faut m'expliquer pourquoi, si le canton détient plus de la moitié des parts de la BCBE, des BKW et des caisses de pension du personnel de l'Etat, il ne peut agir par son droit de vote lors d'assemblées générales. Certes, il n'est qu'actionnaire majoritaire, et je comprends que cela ne lui confère pas davantage de droits, mais il pourrait au moins exercer une pression lors des votes ou proposer un changement de stratégie. Même si les caisses de pension de notre canton font, il faut le reconnaître, un effort, elles pourraient faire beaucoup mieux. Pourquoi, pour terminer, comme le dit le Conseil-exécutif, le canton ne pourrait-il pas également agir plus activement vis-à-vis des villes et des communes? Gouverner n'est-ce pas prévoir et anticiper?

Le président. Wir kommen zu den Fraktionen.

Béatrice Stucki, Berne (PS). Ich nehme es vorweg: Die SP-JUSO-PSA-Fraktion hat grosse Sympathie für diesen Vorstoss. Wir hätten ihn aber allenfalls lieber als Postulat, wenn ihn denn der Motionär umwandelt. Wir würden aber ebenfalls die Motion unterstützen. Wir teilen nämlich die Ansicht sowie die Absicht von Pierre Amstutz voll und ganz. Diese Absicht wird gestützt durch verschiedene internationale Untersuchungen. Eine wurde von der Crédit Suisse vorgenommen, welche bestimmt keine linke Institution ist. Ich gehe davon aus, dass Stichworte wie Klimawandel die bürgerliche Mehrheit hier im Saal nicht beeindrucken werden. Die erwähnten Berichte und Empfehlungen zielen denn auch – aus meiner Sicht leider – nicht primär auf die schädlichen Wirkungen der fossilen Energieträger und die teils sehr klimaschädlichen Abbaumassnahmen. Nein, Organisationen wie die grösste Investmentgesellschaft der Welt, nämlich die Firma BlackRock, warnt in einer Studie, dass die durch die fossilen Energieträger provozierten Schäden negative finanzielle Folgen für die Anlegerinnen und Anleger haben werden. Zu den Anlegern gehören eben auch die Pensionskassen. Demgegenüber stehen die positiven Effekte, ebenfalls positive finanzielle Effekte, aus den erneuerbaren Energiequellen wie zum Beispiel Photovoltaik. Dies belegt wiederum eine Studie der Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). Auch der grosse Rockefeller Family Fund, ein grosser traditioneller Fonds, ist der Auffassung, dass es sich bei den Anlagen in Firmen mit fossilem Energieabbau um sogenannte Stranded Assets handelt, also um gestrandete, gefährliche Anlagen. Der Rockefeller Family Fund hat beschlossen, sich von sämtlichen dieser Anlagen zu trennen. Die Gefahr von Stranded Assets wird auch in der Studie des BAFU «Kohlenstoffrisiken für den Finanzplatz Schweiz» aus dem Jahr 2015 ausgeführt. Diese Studie kommt zum Ergebnis, dass die Schweizer Pensionskassen, wenn sie an den Anlagen in fossile Energieträger festhielten, Renteneinbussen von 2 bis 4 Prozent hinnehmen müssten. Der Motionär fordert nichts Unmögliches. Beinahe 600 Institutionen aus 43 Ländern haben sich bereits verpflichtet, sich innerhalb von fünf Jahren von Anlagen in fossile Energien zu trennen. Weshalb also soll dies der Kanton Bern nicht auch tun können? All dies lässt sich im Bericht der Klimaallianz Schweiz nachlesen. Dieser Bericht ist im November 2016 erschienen. Wir alle haben bei der Beantwortung der vorher behandelten Vorstösse gehört, dass der Kanton Bern im WWF-Ranking unter den besten Pensionskassen rangiert. Mit diesem Ranking bestand ein Kriterium, welches wie folgt lautete: «Die Berücksichtigung von Auswirkungen auf das Klima». Auch dieses Kriterium wurde bewertet. Hier weist der Kanton Bern leider ein rotes Kästchen aus. Für dieses Kriterium hat die BPK keine Punkte erhalten. Ich weiss, dass die Finanzdirektion die Studie des WWF auch kennt. Umso bedauerlicher ist ihre ablehnende Antwort. Natürlich liegt die Verwaltungshoheit bei den Pensionskassen. Allerdings ist der Kanton Bern der grösste Geldgeber beider Kassen. Die SP-JUSO-PSA-Fraktion erwartet deshalb vom Regierungsrat, dass er sich dort engagiert und die Anliegen gemäss der Forderung des Motionärs unterstützt oder einfordert, wo er die Aktienmehrheit inne hat oder das Interesse der Versicherten, also seiner Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer zu vertreten hat. Oder will der Kanton später die schlechten Verluste aus den Anlagen selber ausgleichen? Dies glaube ich kaum. Die Sparstrategie lässt grüssen.

Barbara Streit-Stettler, Berne (PEV). Wie Pierre Amstutz erachten wir es ebenfalls als wichtig, dass fossile Energieträger mit allen Mitteln reduziert werden. Im Gegensatz zu Mister Trump sind wir der Meinung, dass der Klimawandel durchaus real ist und bereits jetzt grosse Schäden anrichtet, gerade auch bei uns in der Landwirtschaft, welche für den Kanton Bern so wichtig ist. In diesem Sinn könnten auch Desinvestitionen in die Gewinnung dieser Energieträger durchaus ein Mittel sein, um den Klimawandel zu stoppen oder abzufedern. Wie ich bereits erwähnt habe, sehen wir diesen Vorstoss in der Linie der drei eben behandelten Vorstösse. Anders als der Regierungsrat sind wir der Meinung, dass die Politik auch auf kantonaler Ebene Spielraum hat, um auf dieses Ziel hinzuwirken. Diesen Spielraum müssen wir unbedingt nutzen und tun, was wir können. Ein Hinweis, wonach auch die im Vorstoss erwähnten Unternehmen ein offenes Ohr für solche Anliegen haben, ist jener, dass die Berner Kantonalbank (BEKB) heute ein CO₂-neutrales Unternehmen ist, nachdem sie über zehn Jahre darauf hingearbeitet hat.

Etwas in Zweifel sind wir, ob man tatsächlich innerhalb von fünf Jahren alle Anlagen und Investitionen in die fossile Energiegewinnung desinvestieren kann. Dies erscheint uns doch etwas schnell und sehr sportlich. Deshalb werden wir eher dem Postulat als der Motion zustimmen.

Hubert Klopfenstein, Zweisimmen (PLR). Ich kann mich wirklich sehr kurz fassen: Wir lehnen diesen Vorstoss ab. Eigentlich hätte man diesen mit den vorangegangenen Vorstössen behandeln können. Leider hat Grossrat Leuenberger die Ziffern seines Ordnungsantrags nicht ausgedehnt. Ich habe aber auch nicht gesehen, dass es noch einen vierten Vorstoss zu behandeln gibt. Wir lehnen diesen Vorstoss ab, was kein Wunder ist. Der wichtige Kernsatz kommt am Schluss: «Es liegt ausserhalb des Kompetenzbereichs des Kantons» hier einzugreifen. Für mich ist dies der wichtige Satz. Deshalb kann man nicht anders, als abzulehnen. Auch ein Postulat können wir nicht annehmen.

Es sind vorhin kritische Bemerkungen in Bezug auf mein eben gehaltenes Votum gemacht worden. Frau Stucki, was den Klimawandel anbelangt, haben Sie Recht: Bei minus 10 Grad Celsius seit 14 Tagen interessiert sich die FDP weiss Gott nicht so sehr für den Klimawandel! Dies mehr spasseshalber. Doch mehr erstaunt hat mich die Bemerkung von Frau Schindler. Sie hat gesagt, sie höre zu. Als wir vorhin über die ethischen Anlagen diskutiert haben, hat sie vollmundig gesagt, sie nehme lieber eine kleinere Rente in Kauf als dort zu investieren, wo es nicht richtig wäre. Mich würde interessieren, wie Frau Schindler dies ihrer Wählerschaft erklärt! Sie nimmt also gerne eine kleinere Rente in Kauf. Man kann auch heucheln, aber die Heuchelei ist hier verboten worden! Deshalb sprechen wir uns für die Ablehnung dieses Vorstosses aus.

Ueli Frutiger, Oberhofen (PBD). Auch ich kann mich relativ kurz fassen. Wie wir gehört haben, will die Motion, dass wir nicht mehr in fossile Energieträger investieren. Dies betrifft die BKW, die BEKB oder eben auch die Pensionskassen. Weiter wird gefordert, dass der Ausstieg, sollten solche Engagements bestehen, innerhalb von fünf Jahren erfolgen soll. Dies scheint uns sehr schwierig zu sein. Selbstverständlich sehen auch wir ein, dass man im Bereich des Klimawandels, bei den durch Abbau verursachten schädlichen Emissionen wie CO₂ etwas unternehmen müssen und durchaus auch etwas Druck ausgeübt werden muss. Allerdings ist der geforderte Weg aus unserer Sicht falsch, und vor allem ist die Klausel der fünf Jahre gefährlich. Stellen wir uns vor, eine Pensionskasse hätte in eine Ölindustrie investiert. Ich weiss nicht, ob dem so ist, ich habe es nicht geprüft. Müsste dieses Engagement innerhalb von fünf Jahren eliminiert werden, könnte dies zu grossen finanziellen Verlusten führen, zu Finanzierungslücken in den Pensionskassen, und dies kann kaum im Interesse des Kantons Bern liegen. Weiter haben wir etliche Male deponiert, dass es die BDP nicht sieht, auf strategische Entscheide von welchen Unternehmungen auch immer Einfluss zu nehmen. Diesbezüglich ist Eigenverantwortung gefragt. Wir sind überzeugt, dass die Pensionskassen und die Unternehmungen, um welche es geht, ihre Eigenverantwortung und ihr Umweltbewusstsein wahrnehmen und nicht dort investieren, wo schädliche Auswirkungen entstehen könnten. Aus diesem Grund lehnt die BDP-Fraktion diese Motion einstimmig ab und wird, gesetzt den Fall, wahrscheinlich auch das Postulat ablehnen.

Le président. Wie angekündigt, unterbreche ich die Debatte an dieser Stelle. Ich möchte noch auf etwas hinweisen. Leider haben nicht alle Grossräte eine Einladung für die anschliessend stattfindende Festivität anlässlich des Jubiläums «600 Jahre Rathaus Bern» erhalten. Wir erhielten nur ein Kontingent von knapp 56 Einladungen. Diese haben wir nach Parteienproporz verteilt. Umso mehr bitte ich jene, welche eine Einladung ergattert beziehungsweise via Fraktion erhalten haben, wirklich auch zu kommen oder die Einladung weiterzugeben. Nicht, dass wir leere Plätze hätten und jemand, der keine Einladung erhalten hat, wäre gerne dabei gewesen. Wie erwähnt, bitte ich Sie, alle Ihre Sachen mitzunehmen, vor allem auch noch nicht eingereichte Vorstösse, sodass ihre Vorstossideen nicht von jenen vorgelesen werden können, welche an ihren Pulten Platz nehmen! Ich wünsche Ihnen einen schönen Abend, bis morgen! Vielen Dank.

Les délibérations sont interrompues à ce stade.

La séance est levée à 15 heures 45.

Les rédactrices:
Eva Schmid (d)
Sara Ferraro (f)

